

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries
16130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Tél. : 05.45.83.74.42

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

Sur convocation du 20/05/2021, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : : Lydie BLANC, Sylvain CALVEZ, Pascal BRUNETEAU, Marc PEYRELADE, Eliane GASNIERE, Yannick BOYELDIEU, Alexandra NADAUD, Laurent NERFIE, Virginie DELVALLEZ Stéphane TORDJEMAN, Evelyne RIFFAUD, Olivier FALLAT, Elodie MAINARD

Absent : Serge DUNOGUES

Absent excusé : Pascal BRUNETEAU (a donné pouvoir à Lydie BLANC)

Début de la Séance : 18 H 30

Nommée secrétaire de Séance : Madame Evelyne RIFFAUD

1- AVANCEMENT DE GRADE : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale ;

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 26/04/2021 validant les grandes lignes directrices de gestion de la Commune d'Angeac-Champagne ;

Vu l'arrêté en date du 10/05/2021 établissant le tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2021,

Il est exposé au Conseil municipal qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Madame le maire propose :

- qu'il soit créée un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe afin de promouvoir l'agent concerné ;
- parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif territorial actuellement pourvu par l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer le poste, à compter du 01 juin 2021, un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, échelle C2 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires,
- D'approuver la suppression du poste d'Adjoint administratif territorial dès que l'agent sera nommé sur le nouveau grade.
- De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux comme suit et joint à la présente délibération.
- D'inscrire au budget de la commune les crédits correspondant au chapitre 012 charges de personnel
- Donne tout pouvoir à madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

1 BIS – TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01/06/2021 comme suit :
2. PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune d'Angeac-Champagne sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
3. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2 - DEVIS BALAYEUSE

Fonction	Grade	Fonctions	Statut	Durée hebdomadaire	Poste pourvus
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Secrétaire de mairie	Titulaire	18 h 00	1
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire de mairie et agence postale	Titulaire	35 h 00	1
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	Agent polyvalent	Titulaire	35 h 00	1
TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent	Titulaire	35 h 00	1
TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien des locaux communaux	Contractuel (Contrat communes de -1000 hab et -17H50)	6 h 00	1

Madame le maire présente au Conseil municipal le devis pour l'acquisition d'une balayeuse.
Après échanges et concertations, il a été décidé à l'unanimité de se laisser le temps de la réflexion et d'en reparler à la prochaine réunion.

3 – VALIDATION DEVIS DEFIBRILLATEUR

Madame le maire fait part au Conseil municipal que les collectivités ayant des établissements recevant du public ont l'obligation de s'équiper d'un défibrillateur.

Elle donne lecture des 2 devis :

- 1^{er} devis Electro cœur (avec maintenance et garantie 7 ans) : 3 550 € HT
- 2^{ème} devis D Sécurité groupe (avec maintenance et garantie 8 ans) : 3 171 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- VALIDE le devis de D Sécurité Groupe ;
- AUTORISE Madame le maire à signer tout document s'y afférent

4- -INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux mairie : Attente des plans de l'architecte.
- Organisations des élections départementales et régionales : les élections auront lieu dans la salle des fêtes. Un circuit de déambulation sera mis en place.
- Travaux maison rue Edouard Saboureau pas de nouvelles du CAUE.
- Barbecue aux Trois Pierres : Grand Cognac vient le poser demain (28/05).

Clôture de la Séance : 19 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.